



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Partie 1 ■ Candidature proposée

Membre du Barreau du Québec

Prénom : _____ Nom : _____

Section : _____

Note : La Médaille et les Mérites du Barreau du Québec peuvent être attribués à titre posthume.

OU organisation

Peut être un cabinet de toute forme juridique ou une organisation privée, publique ou parapublique ayant ou non un contentieux avec ou sans raison sociale, qui a une place d'affaires au Québec et au sein de laquelle œuvrent des avocats et des avocates.

Nom du cabinet ou de l'organisation : _____

Raison sociale du contentieux (si applicable) : _____

Adresse : _____

Partie 2 ■ Proposeurs ou proposeuses

La candidature d'une organisation doit être proposée par au moins deux gestionnaires, dont le principal dirigeant ou la principale dirigeante. La candidature d'un ou d'une membre du Barreau doit être proposée par au moins deux personnes. Dans tous les cas, au moins un des deux proposeurs ou proposeuses doit être une personne, une communauté ou une organisation autochtone.

☐ Me ☐ M. Prénom : _____ Nom : _____

☐ M^{me} Fonction : _____ Courriel : _____

☐ Me ☐ M. Prénom : _____ Nom : _____

☐ M^{me} Fonction : _____ Courriel : _____

Partie 3 ■ Critères de sélection

Le Mérite Justice autochtone reconnaît les efforts d'un ou d'une membre ou d'une organisation pour accroître l'autonomie du droit et des systèmes de justice chez les Autochtones et soutenir une démarche visant leur réappropriation ou leur développement par les communautés autochtones.

■ La contribution peut avoir été faite dans n'importe quel domaine : famille et bien-être des enfants et des personnes vulnérables, résolution des conflits, relations avec la terre et l'environnement, etc.

■ La contribution peut être la reconnaissance et l'intégration de traditions juridiques autochtones aux lois ou au système de justice ou toute autre forme telle que des programmes ou des projets au bénéfice d'une ou plusieurs communautés autochtones du Québec.

Les proposeurs ou les proposeuses doivent consulter les *Règles relatives à la Médaille et aux Mérites du Barreau du Québec* afin de s'assurer que la candidature proposée répond aux critères de sélection.

IMPORTANT : La probité des candidats ou des candidates membres du Barreau doit être reconnue au moment du dépôt de la candidature.

Veillez RETOURNER par COURRIEL :

- ☐ le formulaire dûment rempli ☐ une lettre signée par les proposeurs ou les proposeuses démontrant la pertinence de la candidature ☐ le curriculum vitae du candidat ou de la candidate

Secrétaire de l'Ordre • Courriel : reconnaisances@barreau.qc.ca